

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
Du MERCREDI 2 OCTOBRE 2013
A 20H**

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	CAPIEZ Frédéric
LHEUREUX Valérie	RAGO Jean-Luc
MARGERIN Isabelle	LOUIS Bruno
DESOIGNIES Patrick	CRETIAZ Laurent
LEGROS Marie Reine	OUENNOURE Jean-Jacques
Mr PAYEN Jean-louis	

PROCURATIONS:

Mr VILLOTEAU Joël donne pouvoir à Mr CRETIAZ Laurent
Mme HARBONNIER Peggy donne pouvoir à Mme LEGROS Marie-Reine

ABSENTS EXCUSES :

Mme LAUREYNS Nadia

ABSENT :

Mr MARTEEL Philippe

ORDRE DU JOUR

- Suppression et remplacement de 3 postes d'adjoints
- Questions diverses

Les débats et décisions

Suppression et remplacement de 3 postes d'adjoints

Monsieur le maire, accueille les participants au conseil : conseillers et Noyellois.
Il rappelle que la loi n'autorise pas le public à intervenir durant la séance du conseil.
Par contre des remarques aux questions seront possibles dès que la séance de travail du conseil sera terminée.

Avant d'entamer l'ordre du jour Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Capiez 1^{er} adjoint pour une communication sur des agissements graves.
Monsieur Capiez prend la parole et expose :

« « « « «

- L'homme – la fonction
- Son domicile - la mairie
Frédéric Capiez - le 1^{er} adjoint

D'aucuns n'ont pas saisi la nuance, ne savent pas faire la distinction entre l'homme et la fonction.

Ainsi samedi, j'ai été victime devant chez moi d'intimidations, de menaces à peine voilées... ce que je ne peux admettre et ce qui est inadmissible en démocratie.

Si certains se placent sur le terrain de la pression, de l'intimidation, voir du harcèlement, un élu ne peut l'admettre.

J'ai été élu pour travailler, pour prendre des décisions, fussent-elles difficiles à prendre

Je dis bien élu, pour prendre des décisions.

Je suis dans le cadre d'un mandat, mandat qui m'a été confié par les électeurs.

Si je laissais faire de pareils agissements, demain ce sera quoi ?

Ma voiture... ma fille ?

Ce n'est pas admissible.

Piètre vue de la démocratie et peu de respect pour les électeurs !

Aussi je voudrais informer le conseil que le 1^{er} adjoint va porter plainte pour ces faits dont il a été victime.

On ne peut laisser impunie de telles choses d'autant plus qu'elles se sont répétées le dimanche matin envers le 1^{er} magistrat, Monsieur Philippe LOYEZ

Ce sera donc 2 plaintes de principe. Je répète plaintes de principe.

Personnellement je pense que le mensonge, l'intimidation et le harcèlement doivent être sanctionnés ; et nous, nous resterons toujours sur le terrain du travail, travail pour la commune et non sur le terrain de l'insulte.

Durant la prise de parole, Monsieur Christian LEGROS perturbe par une toux provoquée l'intervention de Monsieur Capiez puis lui coupe la parole. Monsieur Capiez lui rappelle la règle de non-participation du public lors des débats du conseil et reprend le fil de son allocution. Une seconde mise en garde est faite à Monsieur Christian LEGROS. A la troisième tentative d'obstruction de la réunion de conseil, vers 20h15, Monsieur Capiez, après accord du maire, expulse Monsieur Christian LEGROS de la séance du conseil, puis de la mairie.

» » » » »

Le conseil peut enfin reprendre vers 20h25.

Après l'intervention de Frédéric CAPIEZ, le maire propose de reprendre l'ordre du jour et rappelle qu'au terme de sa décision de retirer les délégations à 3 adjoints : (Madame LEGROS, Monsieur CRETTEZ et Monsieur DESOIGNIES) les textes imposent au conseil de se prononcer quant au maintien des conseillers dans leur fonction d'adjoint.

Madame Marie-Reine LEGROS souhaite intervenir, Monsieur le Maire lui passe la parole.

Le texte de son intervention est joint ci-après et sera annexé au PV.

A l'issue, Monsieur le Maire reprend la parole et expose que :

Deux conseillers m'ont confiés avoir été « harcelés » pour le vote de ce soir.

- J'ai moi-même subi des pressions
- Déferlement d'insultes, de haine (leurs auteurs n'en sortent pas grandis)
- J'aurais préféré me situer sur le terrain des idées, des projets... tans pis !
- Dans un souci d'apaisement, et même si je suis intimement contre, je propose au conseil de voter pour le maintien de ces 3 conseillers dans leur poste, il précise que il n'est pas envisageable par ailleurs de remettre les délégations (c'est-à-dire le paiement des indemnités de 300 et/ou 100 € par mois)

Le vote par bulletin donne les résultats suivants :

Abstention	2
Pour	8
Contre	3
	<hr/>
Total	13

Les 3 membres du conseil sont donc maintenus dans leur fonction d'adjoint.

Monsieur le Maire souligne de nouveau que c'est dans un esprit d'apaisement qu'il a proposé ce compromis et qu'il souhaite que certains agissements inacceptables prennent fin, la vocation et le but d'un conseil étant de travailler, non de diviser le village.

Questions diverses

Monsieur Laurent CRETTEZ déclare que, compte tenu de sa légitimité retrouvée, il ne demande pas au maire de démissionner dans un premier temps mais exige que tous les investissements soient stoppés immédiatement, à commencer par le projet de la nouvelle école, compte tenu de la baisse d'effectif de 24 élèves par rapport à 2012. Madame Valérie Lheureux précise que tous les ans, il y a des variations d'effectifs en effet (6ème, déménagements...) mais également des inscriptions : l'École a donc eu 8 départs en 6ème, 9 déménagements et 5 écoliers sont partis dans le privé par contre nous avons eu 12 inscriptions en septembre et 3 sont prévues en janvier donc la baisse de l'effectif est de 12 élèves et ne sera plus que de 9 en janvier 2014. C'est donc 68 enfants qui fréquentent l'école à ce jour et 3 inscrits au premier janvier 2014 (soit 71).

Monsieur le Maire lui rappelle que ce projet a fait l'objet d'un accord unanime lors d'un conseil de novembre 2012 et donc que lui-même Monsieur CRETTEZ a voté « pour » ce projet.

Monsieur Frédéric CAPIEZ souligne que des tergiversations de ce type (je vote pour le projet, puis après je n'en veux plus) ne dénote pas un sens des responsabilités.

Monsieur le Maire réexplique qu'il n'est pas concevable de bâtir plus de 40 nouveaux logements sans se soucier et sans prévoir les services adéquats. Il précise que, étant dans la phase « d'instruction du dossier » de ce projet, comme d'ailleurs tous les autres projets ils ne verront le jour qu'à la condition d'obtenir des subventions à hauteur de 80 %.

Monsieur LOYEZ termine en précisant qu'il terminera le montage financier du dossier mais que le projet démarrera début 2014.

Enfin il précise qu'il est de son rôle de gestionnaire et de maire de la commune d'instruire ce dossier, ainsi d'ailleurs que le projet de réfection de l'AJR centre social, compte tenu qu'un projet de loi va limiter la participation des subventions à 50 % (au lieu de 80 % actuellement)

Pour clarifier le financement des projets le Maire rappelle que 80 % de subvention signifie que la commune paie 20 %.

A titre d'exemple, un investissement de 500 000 € coûte en réel 100 000 € à Noyelles et qu'un investissement d'un million d'euros, 200 000 €

Si les subventions venaient à être limitées à 50 %, 1 000 000 € coûterait alors 500 000 € à la commune soit deux fois et demie en plus ce qui rendrait les projets irréalisables.

Le maire lève la séance vers 21 h 30